

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GUYARD Bruno, Maire.

Présents : M. Bruno GUYARD, Mme Mallorie MATTON-KNOPP, M. Philippe BAUMY, Mme Fanny BRUYNEEL, M. Pierre-Antoine FIEVET, Mme Aurore YANG, M. Loïc CROCHET, Mme Christelle TESSIER, M. Stéphane ARNOULT, M. Bruno GODET, M. Denis SARDON, Mme Maud DEBOUT, Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Christian SIFFELET, M. Fabien BOUCHER, Mme Florence BOISTARD, Mme Nathalie INGELAERE, Mme Solène MENNECIER, Mme Raphaëlle DAOUPHARS, Mme Ludivine BOISARD, Mme Isabelle PERCHERON, M. Morgan GUERAULT, M. Gaël ZICKLER, M. Arnold MARAIS, M. Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27	27

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Stéphanie TRIFFAULT à Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Yannick BANSCH à M. Gaël ZICKLER

Absents excusés :

A été nommé secrétaire : Mme Fanny BRUYNEEL

Date de la convocation

24 avril 2026

Date d'affichage

24 avril 2026

Objet de la délibération

7- Finances locales

7-1- Décisions budgétaires

7-1-7- Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Laura CHARLES, agent de la commune, a dû avancer l'achat de plusieurs matériels sur internet pour la commune, pour 47.50 € et il convient de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2026-046 Remboursement de frais

- **APPROUVE** la proposition de remboursement des frais à Madame Laura CHARLES s'élevant à 47.50 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 11 mai 2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement.

et publication ou notification

La secrétaire de séance,
Fanny BRUYNEEL

Pour copie conforme,

Le Maire

Bruno GUYARD

